

LETTRE-AVENANT

La Matmut atteste que le contrat Habitation Résidence Principale n° 692 6090 05522 B 80
couvrant un immeuble sis :

191 CHEMIN DE VERS

38440 ST JEAN DE BOURNAY

souscrit par MR LYBLIAMAY YENKONG

valable jusqu'au : 31/12/18

et renouvelable par tacite reconduction annuelle

garantit également, suite au sinistre du 24/04/18 et dans les limites fixées aux Conditions
Générales et Particulières du contrat ci-dessus référencé, le logement temporairement loué ou
occupé sis : 4 ROUTE DE VILLENEUVE 38440 ST JEAN DE BOURNAY.

Les garanties sont acquises dans la limite de la durée de la location ou de l'occupation de ce
logement temporaire et en tout état de cause pour une durée n'excédant pas douze mois à
compter du 04/06/18.

A ROUEN, le 4 juin 2018

Le représentant de la Matmut,

C.MARANDEL